

Résolution sur la crise migratoire et la situation humanitaire au Venezuela et à ses frontières terrestres avec la Colombie et le Brésil

2018/2770(RSP) - 05/07/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 455 voix pour, 100 contre et 29 abstentions, une résolution sur la crise migratoire et la situation humanitaire au Venezuela et à ses frontières terrestres avec la Colombie et le Brésil.

La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, ECR ALDE et EFDD.

Les députés ont été profondément alarmés par la **situation humanitaire désastreuse** au Venezuela, qui a fait de nombreux morts et s'est soldée par un **flux sans précédent de réfugiés et de migrants** vers les pays voisins et au-delà. Ils ont noté l'insécurité, la violence, les violations des droits de l'homme, la détérioration de l'état de droit, le manque de services de santé et de services sociaux, la perte de revenus et l'augmentation du taux de pauvreté, ce qui se traduit par une hausse de la mortalité. Le Fonds monétaire international prévoit une **hyperinflation** de 13 000 % en 2018 contre 2 400 % en 2017, ce qui correspond à une augmentation des prix de 1,5 % par heure.

Les députés ont également noté que 87 % de la population du Venezuela souffre de pauvreté, **dont 61,2 % d'extrême pauvreté**, que la mortalité liée à la maternité a augmenté de 60 % et la mortalité infantile de 30 %.

Le Parlement a considéré que, malgré la volonté de la communauté internationale, **le gouvernement vénézuélien s'obstine à nier le problème** et refuse d'accepter ou de faciliter la distribution de l'aide humanitaire internationale. Il a indiqué que les multiples aspects de cette crise ont entraîné l'un des plus importants déplacements de population que la région ait connus. Selon le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OMI), le nombre total de Vénézuéliens ayant quitté le pays a connu une très forte hausse, passant de 437.000 en 2005 à plus de 1,6 million en 2017. Les demandes de protection internationale auprès de l'Union émanant de ressortissants vénézuéliens ont augmenté de plus de 3.500 %, entre 2014 et 2017.

Le Parlement a pressé les autorités vénézuéliennes **d'autoriser de toute urgence l'acheminement sans entraves de l'aide humanitaire** dans le pays afin d'éviter l'aggravation de la crise humanitaire et de santé publique, d'empêcher notamment la réapparition de maladies telles que la rougeole, le paludisme, la diphtérie et la fièvre aphteuse, et de permettre aux organisations internationales d'accéder librement aux secteurs les plus affectés de la société. Il a préconisé de mettre rapidement en œuvre les **mesures d'urgence nécessaires pour faire face à la malnutrition** des groupes les plus vulnérables.

Les députés ont félicité la Colombie, qui accueille le plus grand nombre de déplacés, ainsi que le Brésil et aux autres pays de la région, en particulier le Pérou. Ils ont appelé les États membres de l'Union à apporter immédiatement des **réponses ayant pour finalité la protection** des réfugiés et des migrants vénézuéliens présents sur leurs territoires, tels que des visas humanitaires, des dispositifs de séjour extraordinaire ou d'autres cadres migratoires régionaux, assorties des garanties de protection y afférentes.

Tout en se félicitant de l'aide humanitaire octroyée par l'Union à ce jour, la résolution a plaidé en faveur de la **mise à disposition, de toute urgence, d'une aide humanitaire supplémentaire au moyen de fonds d'urgence**, afin de répondre aux besoins de plus pressants des personnes touchées par la crise

vénézuélienne dans les pays voisins. Les députés ont rappelé que, le 7 juin 2018, la Commission a annoncé une enveloppe de 35,1 millions d'euros pour l'aide d'urgence et l'aide au développement en vue de soutenir la population vénézuélienne et les pays voisins touchés par la crise, en plus des 37 millions d'euros que l'Union européenne s'est déjà engagée à verser dans le cadre de projets d'aide humanitaire et de coopération dans le pays.

Soulignant que la crise humanitaire actuelle découle d'une crise politique, le Parlement a demandé au Service européen pour l'action extérieure (SEAE) de tout mettre en œuvre pour faciliter les efforts de médiation internationale visant à dégager des perspectives en vue d'une résolution durable de la crise humanitaire et politique actuelle.

Le Parlement a demandé que soient organisées de **nouvelles élections présidentielles** conformes aux normes démocratiques reconnues au niveau international et à la Constitution vénézuélienne, dans des conditions de participation équilibrées, équitables et transparentes et sous la supervision de la communauté internationale, sans limitations de partis politiques ou de candidats, dans le plein respect des droits politiques de tous les Vénézuéliens. Les députés ont noté que les élections qui se sont tenues le 20 mai 2018 n'ont pas respecté les normes internationales minimales nécessaires au déroulement d'un processus crédible et n'ont pas respecté le pluralisme politique, la démocratie, la transparence et l'état de droit.

Se félicitant de l'adoption rapide de nouvelles sanctions ciblées et révocables, et de l'embargo sur les armes imposé en novembre 2017, le Parlement a rappelé la **possibilité d'étendre ces sanctions** aux personnes responsables de l'aggravation de la crise politique, sociale, économique et humanitaire et notamment au président de la République, Nicolás Maduro.